

**PREAVIS N°4-2020
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Modification du permis de construire du bâtiment provisoire F
du Martinet**

**Demande de crédit supplémentaire pour la création de 2
étages pour la rentrée 2021 au lieu d'1 étage supplémentaire**

**Adopté par le Comité de
Direction dans sa séance du 23
septembre 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objectif de vous inviter à valider la demande de modification du permis de construire ainsi que la demande de crédit pour construire à la rentrée 2021, deux étages supplémentaires – huit classes – au bâtiment F provisoire du Martinet au lieu des quatre classes prévues initialement. Dans le préavis n°1 – 2020, le Conseil Intercommunal avait accepté la construction du bâtiment temporaire pour la rentrée 2020 avec la construction d'un étage supplémentaire en 2021. Il avait été prévu dès le début du projet la possibilité d'ajouter un deuxième étage supplémentaire par la suite si nécessaire.

1. Introduction

Grâce à l'acceptation du Conseil Intercommunal, le CODIR Enfance & Jeunesse a pu faire valoir la clause d'urgence afin de construire rapidement les 4 premières classes du bâtiment F pour la rentrée 2020. Cette clause d'urgence nous autorisait à construire un seul niveau, puisqu'elle exigeait formellement de ne répondre qu'aux besoins avérés. Sachant qu'un étage supplémentaire serait déjà nécessaire à la rentrée 2021, le CODIR Enfance & Jeunesse avait présenté un préavis incluant le permis de construire pour cet étage supplémentaire et le crédit nécessaire pour cet étage également.

Aujourd'hui, plusieurs raisons expliquent la nécessité de construire déjà 2 étages supplémentaires pour la rentrée 2021 :

- Dans le cas des 9S à 11S, on observe que les effectifs vont rapidement progresser de 520 élèves (26 classes) à 580 (29 classes), à l'horizon 2030, et 600 en 2040 soit 30 classes. On observe donc que les besoins pour les 9S à 11S vont se monter au final à 7 classes supplémentaires.

Au niveau des besoins des 7 & 8P, dans un délai de 10 ans, 7 classes supplémentaires sont nécessaires pour les accueillir.
- Sur l'ensemble des deux établissements scolaires, nous avons une centaine de classes, et uniquement une classe de libre, ce qui ne nous laisse aucune souplesse en cas d'arrivée d'élèves en cours d'année. De plus, dans l'établissement secondaire, une classe de sciences est toujours utilisée comme salle de classe et plusieurs salles de 55m2 sont utilisées comme salles de classe alors qu'elles ne sont pas aux normes. Ces classes seraient plus utiles comme salles de dégagement.
- Il y a actuellement 175 élèves en école privée. L'impact de la crise économique n'en est qu'à ses débuts et pourrait avoir un effet sur le retour de ces élèves dans le domaine public.
- Le projet de Mont-sur-Rolle incluant 3 salles de classes a été récemment refusé par le Conseil communal, ce qui implique un afflux continu d'élèves sur Rolle. Rolle étant déjà saturé au niveau du primaire, il serait envisageable de créer des classes 5-6P au Martinet D comme cela a déjà été fait, mais il faudrait alors pouvoir accueillir les 7-8P sur le nouveau pavillon scolaire.
- Il est économiquement plus intéressant de construire immédiatement 8 salles de classes au lieu de 4. Il s'agit d'une estimation de CHF 150'000.- d'économies environ.

La réalisation des deux niveaux supplémentaires sera soumis au marché public par un appel d'offres.

Le planning pour la rentrée 2021 serait le suivant

Appel d'offres (marché public)	fin septembre 2020
Adoption du préavis par le Conseil Intercommunal :	4 novembre 2020
Mise à l'enquête du projet :	octobre - novembre 2020
Adjudication :	fin janvier 2021
Ouverture des classes :	23 août 2021

2. Devis des travaux pour 4 salles de classe (3^{ème} niveau uniquement, le préavis n°1-2020 comprend déjà le montant nécessaire à la réalisation du rez-de-chaussée et du 1^{er} niveau):

Les montants non consommés du préavis n° 1-2020 viendront en déduction de celui-ci.

Désignation	Montant
Honoraires et expertises (y compris appel d'offres marché public et suivi de la réalisation)	80'000.-
Travaux surélévation (échafaudages, installation de chantier, démontage système antichute, production de chaleur supplémentaire, escalier, ascenseurs, liaison structurelle entre niveau existnt et futur niveau))	70'000.-
Modules bois	985'000.-
Installation photovoltaïque	70'000.-
Raccordements CVSE entre niveaux	30'000.-
Mobilier des classes + informatique	200'000.-
Divers et imprévus (5%)	70'000.-
Sous-total HT	1'505 000.-
TVA	115'885.-
Total	1'620'885.-
Taxes	30'000.-
Total général	1'650'885.-
Arrondi	- 885.-
Montant du Préavis	1'650 000.-

3. En conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 4 novembre 2020
- Vu le préavis 04/2020 approuvé par le Comité de Direction dans sa séance du 23.09.2020

- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'accorder un crédit de CHF 1'650'000.- au Comité de Direction pour la construction d'un 2^{ème} étage supplémentaire pour la rentrée 2021.
- D'autoriser le Comité de Direction à modifier la demande du permis de construire afin d'y inclure deux étages supplémentaires pour la rentrée 2021 au lieu d'1 étage supplémentaire déjà prévu.
- D'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 1'650'000.- auprès d'un établissement financier.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une période de 10 ans.

Ainsi adopté par le Comité de direction dans sa séance du 23 septembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Enfance & Jeunesse



Marinella Page
Présidente



Ingrid Jorissen
Directrice